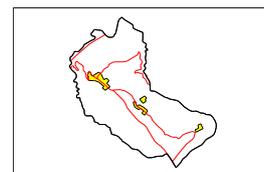


DEPARTEMENT DU RHONE
SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
 COMMUNE DE
TREVES

N° INSEE
69252



DDT 69 **Service Planification Aménagement Risques**
Unité Fiscalité – ADS – SUP (UFAS)
 ☎ 04.78.62.50.50 **165 Rue Garibaldi – CS 33862 - 69401 LYON cedex 03**

	Symboles	Codes	Intitulé	Symboles	Codes	Intitulé
L		A2	Passage des conduites souterraines d'irrigation		I1	Maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, hydrocarbures, de produits chimiques
		A4	Terrains riverains des cours d'eau non domaniaux : exécution des travaux et entretien des ouvrages		I2	Utilisation de l'énergie hydraulique
		A5	Canalisations publiques d'eau et d'assainissement		I3	Établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques
		A9	Zones agricoles protégées		I4	<i>Ouvrages de transport et de distribution d'électricité</i>
E		I5			I6	Établissement des canalisations de distribution de gaz
						Exploration et exploitation des mines et carrières
			<i>Protection des monuments historiques</i>		Int1	Voisinage des cimetières
		AC1	1: Classés 2: Inscrits		JS1	Protection des installations sportives
		AC2	Protection des sites et monuments naturels : 1: classés 2: inscrits		PM1	<i>Risques naturels prévisibles (PPRNP) et risques miniers (PPRM)</i>
G		AC3	Réserves naturelles régionales		PM2	Installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique
		AC4	Sites patrimoniaux remarquables		PM3	Risques technologiques (PPRT)
		AC4'	Plans de valorisation de l'architecture et du patrimoine		PM4	Zones de rétention, de mobilité, ou stratégiques pour la gestion de l'eau
E		Ar3	Magasins à poudre de l'Armée et de la Marine (zones de prohibition et zones d'isolement)		PT1	protection contre les perturbations électromagnétiques
		Ar5	Fortifications, ouvrages militaires		PT2	Transmissions radioélectriques protection contre les obstacles
					PT3	Communications téléphoniques et télégraphiques
D		AS1	Périmètres de protections des eaux potables et minérales		T1	<i>Chemins de fer</i>
		EL3	Halage et marchepied		T4	Aéronautiques de balisage
		EL5	Visibilité sur les voies publiques		T5	Aéronautiques de dégagement
		EL6	Terrains nécessaires aux routes		T8	Transmissions radioélectriques : protection des installations de navigation et d'atterrissage
		EL7	Alignements (se reporter aux plans d'alignements à grande échelle)			
		EL10	Cœur de parcs nationaux			
		EL11	Voies express et déviations d'agglomérations			

Etabli : DECEMBRE 2021

Modifié :

En référence à l'article L. 151-43 du code de l'urbanisme, on trouvera ci-après une liste et des plans des servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol.

Les servitudes sont les suivantes :

AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques : classés ou inscrits

I4 - Servitudes relatives à l'établissement d'ouvrages de transport et de distribution d'électricité

PM1 - Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et des plans de prévention des risques miniers (PPRM)

T1 - Servitudes relatives aux chemins de fer

AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques : classés ou inscrits

I - REFERENCES AUX TEXTES OFFICIELS

Périmètre de protection délimité au titre des abords des monuments historiques classés ou inscrits
code du patrimoine - articles L.621-1 à L.621-32, R.621-1 à R.621-97.

II - SERVICES RESPONSABLES DE LA SERVITUDE

Unité Départementale de l'architecture et du Patrimoine du Rhone et de la Métropole de Lyon -
DRAC
Le Grenier d'Abondance
6 Quai Saint Vincent
69283 LYON cedex 01
Tél : 04 72 26 59 70

III - NOMS DES OUVRAGES CREANT LA SERVITUDE ET ACTES L'AYANT INSTITUTEE SUR LE TERRITOIRE

- - ANCIENNE MAISON ECLUSIERE N° 19-20 (façades et toitures) au lieu-dit "le Rocher Percé", cadastre section A, parcelle n°859 ;
- ANCIENNE ECLUSE N° 19-20 (y compris l'ancien bief n° 19 subsistant en aval de l'écluse et le tunnel dit "du Rocher Percé") cadastre section A, parcelles 1332, 1341, 1339, 1340, 1042 et 1342 ;
- ANCIENNE ECLUSE N° 21 (y compris les murs du bassin d'attente, en amont) au lieu-dit "la Valanière" non cadastré, jouxtant la parcelle section A n° 1143 ;

Eléments situés sur la commune de TARTARAS (LOIRE), dont les périmètres de protection de 500 m débordent sur les communes de LONGES, TREVES et SAINT ROMAIN EN GIER.

Eléments faisant parties des VESTIGES DE L'ANCIEN CANAL DE GIVORS (département de la Loire et du Rhône) inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

→ **Inv. Sup. M.H. du 24/07/1995.**

I4 - Servitudes relatives à l'établissement d'ouvrages de transport et de distribution d'électricité

I - REFERENCES AUX TEXTES OFFICIELS

Code de l'énergie : articles L.323-3 à L.323-10 et articles R.323-1 à R.323-22.

II - SERVICES RESPONSABLES DE LA SERVITUDE

R.T.E. -
G.M.R. FOREZ-VELAY
5 Rue Nicephore Niepce -
42000 SAINT-ETIENNE
Tél : 04 77 59 43 00

III - NOMS DES OUVRAGES CREANT LA SERVITUDE ET ACTES L'AYANT INSTITUEE SUR LE TERRITOIRE

• Ligne 225 kV ECHALAS à MADELEINE (La) (Creusot Loire Industrie à Rive de Giers) aérienne – ref I4-444619258-4741-1-9908

– **Conventions Amiables**

• Ligne 225 kV ECHALAS à RIVIERE (La) aérienne – ref I4-444619258-4742-1-6203

– **Conventions Amiables**

• Ligne 225 kV ECHALAS à SOLEIL (Le) 1 aérienne – ref I4-444619258-4743-1-5606

– **Conventions Amiables**

• Ligne 225 kV ECHALAS à SOLEIL (Le) 2 aérienne – ref I4-444619258-4746-1-10091

– **Conventions Amiables**

• Ligne 63 kV GIVORS-BANS à SARDON aérienne - Ref I4-444619258-5451-1-3242

– **Conventions Amiables**

PM1 - Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et des plans de prévention des risques miniers (PPRM)

I - REFERENCES AUX TEXTES OFFICIELS

Plan de prévention des risques naturels prévisibles établi en application du code de l'environnement : articles L.562-1 à L.562-9 ; R.562-1 à R.562-11.

Plan de prévention des risques miniers établi en application du (nouveau) code minier Article L.174-5 (renvoi au code de l'environnement).

II - SERVICES RESPONSABLES DE LA SERVITUDE

Direction Départementale des Territoires du Rhône -
Service Planification Aménagement Risques -

UPR

165 Rue Garibaldi -

CS 33862 -

69401 LYON cedex 03

Tél : 04 78 62 53 32

E-mail : ddt-spar-pr@rhone.gouv.fr

III - NOMS DES OUVRAGES CREANT LA SERVITUDE ET ACTES L'AYANT INSTITUTEE SUR LE TERRITOIRE

• Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation (PPRNPI) de la Rivière "LE GIER" et ses affluents (cf arrêté interpréfectoral pour la liste des 29 affluents) concernant 11 communes dans le département du Rhône et 17 communes dans le département de la Loire.

Ce plan de prévention comporte les éléments suivants :

- Arrêté interpréfectoral d'approbation
 - une note de présentation - cartes de zonage
 - carte de la zone blanche - règlement et sa carte annexe
- et joints à titre d'informations :
- cartes des aléas, cartes des enjeux, dossier de concertation.

NB : commune nouvelle de BEAUVALLON au 1er janv 2018 (pour Chassagny, St Andéol le Château et St Jean de Touslas).

Ce dossier est consultable en ligne sur les sites internet des département de la LOIRE et du RHONE.

→ AIP n° DT-17-0889 du 08/11/2017. RAA de la LOIRE n°42-2017-093 du 09/11/2017 et RAA du RHONE n° 69-2017-107 du 16/11/2017. .

T1 - Servitudes relatives aux chemins de fer

I - REFERENCES AUX TEXTES OFFICIELS

Zones auxquelles s'appliquent les servitudes instituées initialement par la loi du 15/07/1845 sur la police des chemins de fer (loi supprimée par l'ordonnance du 28/10/2010) traduite dans le Code des Transports - deuxième partie : transport ferroviaire ou guidé (articles L.2000-1 à L.2351-1).

Code de la voirie routière : article L.114-6 (application des article L.114-1 à L.114-5).

Notice SNCF explicative de la servitude T1.

II - SERVICES RESPONSABLES DE LA SERVITUDE

S.N.C.F. Immobilier
Direction Immobilière Territoriale Sud Est
Campus INCITY
116 Cours Lafayette
69003 LYON
Tél : 06 88 13 28 04
E-mail : philippe.destrebecq@sncf.fr

III - NOMS DES OUVRAGES CREANT LA SERVITUDE ET ACTES L'AYANT INSTITUTEE SUR LE TERRITOIRE

• Ligne SNCF (750 000) de MORET à LYON.

→ Lois et décrets des 7 avril et 2 mai 1855, 18 juin 1857, 11 juin 1859, 11 juin 1862 et 11 juin 1863 ; Loi du 18 juillet 1868 ; Décret du 28 avril 1869 ; Lois des 3 juillet 1875 et 20 novembre 1883.